

LE PERCIQUOIS



PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La vie communale
- Quelques perles
- Recettes
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Histoire de Percey
- Photos de soldats
- Etat civil - Infos pratiques
- Tri sélectif - nouveauté

Décembre 2014 - N° 21



Le comité de rédaction du PERCIQUOIS

vous présente

ses MEILLEURS VOEUX pour



LE MOT DU MAIRE

2014 s'achève et une nouvelle année se profile. A cette occasion l'équipe municipale, le comité de rédaction du perciquois et moi-même vous présentons tous nos vœux de bonne et heureuse année.

Nous avons vécu une année de transition entre l'ancienne et la nouvelle municipalité, mais très rapidement le nouveau conseil s'est mis au travail.

En 2014 nous avons pu mener à bien la majorité des travaux budgétés :

- Le chemin forestier entre la route des Croûtes et le chemin des tierces a été restauré en partie. Pose de buses pour l'écoulement de l'eau et consolidation par plus de 150 m3 de gravats nous permettant aujourd'hui de l'emprunter plus facilement. Il est à espérer que les bûcherons en prendront soin.
- Notre cimetière, qui paraissait bien terne, a été transformé. Les murs de l'extension ont subi des réparations, un décapage et une mise en peinture. Quatre « arbres décoratifs » ont été installés. Ce lieu de recueillement nous semble plus harmonieux. Ces travaux ont été réalisés par nos employés municipaux et dirigés par le deuxième adjoint. Concernant le cimetière, la procédure de reprise arrive à son échéance. Seulement quatre tombes ont été réhabilitées sur la quarantaine concernée.
- La salle des fêtes, elle aussi, a subi quelques améliorations par la pose d'un faux plafond, la rénovation des éclairages intérieurs et pour conclure une cure de rajeunissement des peintures.
- Enfin à l'occasion du centenaire du début des hostilités de 1914, nous avons décidé de rénover notre monument aux morts. Des travaux qui ont été plus importants que prévus, car il est apparu que le socle de ce monument avait besoin d'une consolidation importante. Je tiens à féliciter et à remercier l'entreprise FORTINI, les employés communaux, mais aussi mes deux adjoints qui ont participé ardemment à ces travaux.
- Il nous reste le projet de carte communale, inachevé en 2014, mais toujours d'actualité.

Du côté de la communauté de communes, l'année 2015 nous amène quelques nouveautés :

- Le début des contrôles systématiques des assainissements individuels, ce qui entraînera une nouvelle redevance annuelle de 40€.
- Le remplacement de la redevance sur les ordures ménagères par une taxe de l'ordre de 10% de la valeur locative du foncier bâti.
- Le ramassage au porte à porte du tri sélectif (sacs jaunes), sauf pour le verre qui sera toujours collecté dans la benne existante.

Avec l'arrivée de la nouvelle année un train de mesures désagréables s'annonce. Par souci d'économie, l'Etat diminuera ses dotations aux communes. Pour notre compte c'est à nouveau presque 3000€ de pertes de recettes et en cumul avec l'année 2014 c'est plus de 5000€ de désengagement de l'Etat. Il faudra donc vivre avec nos moyens sans pour autant procéder à des prélèvements supplémentaires.

La partie historique de ce numéro nous remémore la vie des réfugiés de la grande guerre et qui ont été accueillis dans notre village. Mais aussi les tristes nouvelles du front nous apprenant la disparition des sept premiers perciquois morts pour la France.

Je vous adresse à nouveau tous mes meilleurs vœux, à vous et vos proches, que cette année 2015 soit pleine de bonheur, de santé et de réussite dans vos projets. Je vous laisse découvrir votre 21ème perciquois et vous souhaite de passer un agréable moment.

Bonne lecture à tous.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

Réunion du 12 septembre 2014 :

- Répartition du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Cette année la commune est redevable de 1364€.
- Tables d'école : l'augmentation du nombre d'élèves accueillis cette année dans la classe de Percey a entraîné l'achat de 4 nouvelles tables pour un montant de 689 €.
- UNA (union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles), l'association souhaite que chaque commune qui fait appel à ses services nomme un représentant et un suppléant qui représenteront leur commune lors des Conseils d'Administration. Sont nommés : représentant : Maurice JAMBON ; suppléant : Daniel BOUCHERON.
- Nouveau contrat de location pour le photocopieur « Mairie ». La société Yonne Copie reconduit les mêmes tarifs qu'en 2009 concernant les copies, seul le tarif de location passe de 88,00 € HT mensuel à 239,00 € HT trimestriel.
- CEREPY enquête publique : la mairie a reçu un dossier transmis par la Préfecture de l'Yonne, concernant une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur le territoire de la commune de Flogny la Chapelle. Un avis favorable est donné à la coopérative pour l'extension et l'exploitation d'un silo sur ce territoire.
- Convention de transport scolaire 2013/2014 : le Conseil de la Communauté de Communes de Seignelay-Brienon a fixé à 5 euros par élève transporté la participation aux charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2013/2014, soit 5 € x 2 élèves de Percey = 10 €
- Travaux à l'église Saint-Loup : rappel du projet de travaux à l'église « rénovation des enduits intérieurs de la nef » pour un montant estimé à 22 350,71 € HT. Faire les demandes de subventions.
- Informations diverses :
 - Transfert du Pouvoir de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI.
La loi organise le transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dite « spéciale » au président de communauté, sauf opposition des maires en début de mandat. Récemment, les lois MAPAM du 27 janvier 2014 et ALUR du 24 mars 2014 ont renforcé et précisé le champ de ces transferts de pouvoirs de police du maire au président d'EPCI à fiscalité propre. Les transferts automatiques sont désormais étendus à la circulation et au stationnement, à la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi, à la police des édifices menaçant ruine, à la police de la sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation ou encore des immeubles collectifs à usage d'habitation. Monsieur le Maire explique son opposition à ce transfert. Un arrêté sera pris et envoyé au Président de la Communauté de Communes du Florentinois accompagné d'une lettre remise en main propre.
 - Création d'une Agence Technique Départementale : le Conseil Général de l'Yonne décide de créer une Agence Technique Départementale. Les missions d'accompagnement concernent : L'aménagement de l'espace public et de la voirie ; l'eau potable ; l'assainissement eaux usées et pluviales ; les bâtiments communaux.
L'adhésion de la commune à cette ATD représenterait 1,50 € par habitant (260) soit 390 € annuel, auquel il convient d'ajouter 2% du coût des opérations suivies. Sur la base des investissements de l'année (15 000€), soit environ 300 €.
 - Recensement des besoins de la commune en travaux d'électricité par le SDEY (syndicat d'électrification) : aucun besoin pour le moment.

- Transfert de licence IV : la licence IV de l'Auberge des Pêcheurs étant la dernière présente sur la commune, elle ne peut donc être transférée (art L3332-11 du code de la santé publique). Une licence non exploitée durant trois ans cesse d'exister. Le déclarant d'une licence communale sera la personne qui l'exploitera : soit un membre du Conseil municipal agissant au nom de la commune propriétaire, soit la personne physique à qui la commune loue ou confie sa licence. Dans tous les cas, le déclarant doit suivre une formation de 20h minimum obligatoire pour obtenir un permis d'exploiter valable 10 ans. Aucune dérogation n'est prévue, y compris lorsque la licence est détenue par une commune.
Le Conseil municipal souhaite plus de renseignements sur ce dossier.
- Rapport d'activité 2013 du SIRTAVA : documents consultables en mairie.
- Jeux pour enfants dans le square : présentation de trois devis remis par la société Gaillard Rondino. Il est décidé de faire un tableau comparatif avec d'autres fournisseurs et d'étendre l'âge des utilisateurs de 2 à 10/12 ans, afin de permettre au plus grand nombre de profiter du square. Le montage définitif devra être exécuté par un professionnel afin d'assurer la sécurité des jeux.
- Table de pique-nique : présentation des tarifs pour la pose d'une ou plusieurs tables de pique-nique près du terrain de boules de la salle des fêtes. Il est décidé de prendre une seule table de 8 personnes, et de prévoir le scellement pour éviter le vol du mobilier. L'aménagement du terrain est à prévoir.
- Un point est fait sur la réunion publique du 9 septembre 2014, concernant le projet éolien de Germigny. La présentation est disponible en mairie.
- L'association Vitavie souhaitant arrêter sa prestation d'entretien de la mairie et de l'école, il convient de trouver une solution pour le ménage du bâtiment communal. Des devis sont en cours de réception.
- Tous les joints des escaliers de la mairie et de l'école ont été refaits.
- Les travaux en cours au monument aux morts font apparaître des modifications à apporter : le mur ne sera pas enduit mais jointoyé, le socle du monument est en très mauvais état, il est nécessaire de le consolider.
- Les travaux du cimetière se poursuivent.
- La commission travaux et bâtiment se réunira samedi 20 septembre 2014 à 10h.

Réunion du 24 octobre 2014 :

- Eclairage public : règlement des travaux exécutés par le SIER en 2013.
- Vote du taux de la taxe d'aménagement : l'article du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire. Un taux de 2,5% est donc voté. La présente délibération en date du 24 octobre 2014 est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.
- Table de pique-nique : le devis de la Sté PIERISOL (741€ HT) a été retenu.
- Photocopieur « Ecole » : actuellement, le photocopieur a été acquis par la mairie et son entretien est à la charge du budget communal. Le photocopieur étant assez ancien, il serait judicieux de prévoir son renouvellement. Présentation des devis de la sté Yonne Copie (29,50€ HT par mois) et de la sté Dactyl Buro (25,50€ HT par mois). La proposition de Dactyl buro est retenue.

- Participation des communes hors RPI aux frais de fonctionnement de l'école de Percey : pour l'année scolaire 2014/2015 les frais sont fixés à 350 € par élève.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Florentinois : la CCF souhaite ajouter une compétence dans le domaine de l'Aménagement Numérique du Territoire. Ajout de cette compétence approuvé par le conseil de Percey.
- Informations diverses :
 - Eclairage public - rue des cours aux Milleries : prévoir l'ajout d'un point lumineux pour un montant estimé à environ 500 €. Inscription au budget 2015.
 - UNA Flogny la Chapelle : depuis quelques années, la commune de Percey fait une donation annuelle à l'UNA. Cette année, pour la première fois, l'association demande une subvention d'environ 2 € par habitant. Le Conseil municipal de Percey délibèrera sur ce point au moment du budget 2015.
 - Risque EBOLA : affichage en Mairie d'une brochure d'information.
 - Transfert de licence IV : Monsieur KOHL a des acheteurs potentiels extérieurs à la commune. Il a fait des démarches en Préfecture qui semble être d'accord sur le principe. La mairie est dans l'attente d'un courrier de la Préfecture.
 - Monument aux morts – cérémonie du 11 novembre : la cérémonie du centenaire est confirmée au 11 novembre à 10h30, rendez-vous au cimetière.
 - Monument aux morts : il est nécessaire de faire installer 3 buses de 2m40 dans le fossé. Un devis a été demandé à l'entreprise FORTINI. D'autres entreprises seront également contactées pour effectuer un devis. Cette dépense sera inscrite au budget 2015.
 - Aménagement accessibilité : la commune doit se mettre aux normes avant janvier 2018 pour permettre l'accès des locaux à des personnes à mobilité réduite. Présentation d'un projet d'aménagement de la place de la mairie tenant compte de l'installation de rampes d'accès pour le bâtiment de la mairie/école. Il est également important de souligner que cette mise aux normes implique des modifications des locaux de la mairie : portes, sanitaires etc. M. BONNOTTE, DDT, nous rendra visite sur ce sujet courant novembre 2014.
 - Horloge de la mairie : en attente des différents devis des sociétés contactées pour une éventuelle électrification.
 - Amicale des pompiers de Percey : l'Amicale organisera un repas le samedi 29/11/2014. Le solde des biens financiers servirait à subventionner des jeux pour enfants dans le square et une partie serait reversée aux pupilles des Pompiers.
 - Terrains à bâtir : avec l'accord de l'ensemble du conseil, un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des Perciquois concernant la possibilité de vendre tout ou partie de terrains pour la construction de maison(s) et ainsi contribuer au développement de notre commune.

Réunion du 05 novembre 2014 :

- Rénovation de la salle des fêtes : afin de permettre le règlement des travaux réalisés dans la salle des fêtes il a été nécessaire d'ajuster certains chapitres du budget.

CEREMONIE DE 11 NOVEMBRE

Cette année, à l'occasion du centenaire du début des hostilités de 1914, une cérémonie plus particulière s'est déroulée dans notre commune. En présence de la conseillère générale, Madame CAPITAIN, et des représentants de la gendarmerie et des secours départementaux, un recueillement a eu lieu dans notre cimetière devant les tombes des soldats morts pour la France. Le cortège composé d'environ 80 personnes s'est ensuite rendu au monument aux morts de Percey où les discours officiels ont eu lieu. La cérémonie s'est terminée à la salle des fêtes par un vin d'honneur offert par la Municipalité.



photo 'Yonne Républicaine'





LES TRAVAUX DU CIMETIERE

A l'occasion de la Toussaint la restauration de l'extension du cimetière a permis de faire ressortir harmonieusement les fleurissements.



REPAS DES AINES



Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le 6 décembre dans notre salle des fêtes rénovée. Menu et ambiance très sympathiques avec Jean-Mi qui, avec son orgue de barbarie, nous a fait revisiter les mélodies d'autrefois.

Cette animation était offerte par le club de l'espérance.

Les membres du CCAS souhaitent à tous nos aînés une année 2015 pleine de bonheur et une excellente santé.

REPAS DES POMPIERS

C.P.I. de Percey

Samedi 29 novembre, salle des fêtes de Percey, Daniel Piroëlle et Laurent Vallet, anciens chefs du corps de sapeurs-pompiers, ont pris l'initiative de réunir les anciens soldats du feu.

Une quinzaine d'entre eux a répondu présent à leur appel, certains étaient accompagnés de leurs épouses ou époux.

Réunis autour d'une bonne table, dans une ambiance conviviale, chacun a pu se remémorer des anecdotes d'interventions ou de manœuvres.

Une exposition photos a ravivé certains souvenirs.

Dorénavant, lors d'un sinistre, en appelant le 18, le corps de sapeurs-pompiers de Saint-Florentin intervient dans la commune.



QUELQUES PERLES



En rang par deux, je ne veux voir qu'une tête !

Les élèves de sexe masculin sont invités à ne pas en changer avant la fin de l'année !

On ne sort pas même si ça sonne, ici c'est moi la cloche !

N'essaie pas de jouer au plus idiot avec moi, à ce jeu-là tu es sûr de perdre !

Avant d'être prof, j'étais un être humain !

Les amazones étaient comme les femmes, mais encore plus méchantes !

Au moyen âge la bonne santé n'avait pas encore été inventée.

Les fables de La Fontaine sont si anciennes qu'on ignore le nom de l'auteur.

Jeanne d'Arc n'aimait quand même pas trop qu'on la traite de pucelle !

Si la connerie était le propre de l'homme, alors, votre fils serait plus humain que nous tous ...

COMITÉ DES FÊTES – CLUB DE L'ESPÉRANCE

Loto du 18 octobre 2014 :

Le rendez-vous était pris... Quatre-vingt personnes se sont installées dans la salle des fêtes sous un plafond et un éclairage neufs.

La soirée, plus familiale que de coutume, a séduit les participants.

La restauration et les fameuses crêpes ont régalé les joueurs.

Au cours de la soirée, une tombola a été tirée pour les adhérents.

Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré à l'encadrement de cette manifestation.



Bourse aux jouets du 15 novembre 2014 :

Faute de participants, celle-ci a été annulée.

30 novembre 2014 :

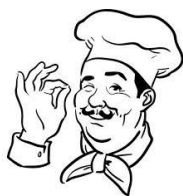
Le président du Comité des Fêtes-Club de l'espérance a rassemblé, autour d'un cocktail, tous les membres du conseil d'administration et les bénévoles qui viennent dans l'année nous aider dans les animations du Club.

Cela fut l'occasion de parler aux invités des projets du Comité pour 2015, des cartes de membres et de la distribution de notre calendrier dans les prochains jours.

Merci de réserver le meilleur accueil possible aux membres du CA qui vous solliciteront, soit pour prendre votre adhésion soit pour la renouveler.

Le Président





Recettes



Verrine de Tartare de crevettes et kiwi



Ingrédients pour 6 mini verrines

- 120g de crevettes
- 1 kiwi
- Sel, poivre

Préparation

Pelez le kiwi et coupez-le en très petits dés.
Hachez les crevettes au couteau en très petits dés.
Mélangez les deux, assaisonnez à votre goût.
Placez en verrines, décorez de crevettes décortiquées et de basilic finement haché.
Laissez au frais avant de servir.



Verrine à la bisque et aux écrevisses



Ingrédients pour 6 verrines

- 50cl de bisque d'écrevisse
- 1 cuillère à café rase d'agar agar (gélatine végétale)
- 200 g d'écrevisses cuites et décortiquées
- 1 branche de céleri
- 2 cuillères à café de mayonnaise
- 6 petites branches de céleri pour décorer

Préparation

Dans un premier temps, préparer la gelée. Pour cela, mettre la bisque dans une casserole, ajouter l'agar agar et fouetter.
Porter à ébullition en fouettant de temps en temps et maintenir l'ébullition 30 secondes.

Réserver et verser dans les verrines choisies quand la préparation est tiède.

Préparer la salade d'écrevisses : laver le céleri, couper les feuilles de la grosse branche, et le "peler" afin d'éliminer les gros fils. Tailler la branche de céleri en petits dés.

Mélanger alors dés de céleri, écrevisses et mayonnaise. Répartir équitablement dans les verrines où la gelée d'écrevisse attend.

Décorer d'une branche de céleri.

Verrine de saumon au guacamole



Ingrédients pour 6 verrines

- 3 avocats bien mûrs
- 1 oignon blanc
- 1 cuillère à café de tabasco
- 1 jus de citron
- 500 g de saumon cru dans le filet
- 1 orange à jus
- 1 orange de table
- Sel

Préparation

Préparer le guacamole : retirer la peau et les noyaux des avocats. Les couper en morceaux, les mettre dans un plat, les arroser de jus de citron.

Peler et hacher finement l'oignon blanc.

Mettre l'avocat, le jus de citron, l'oignon blanc et le Tabasco dans le bol du mixeur.

Saler et faire tourner jusqu'à obtention d'une purée fine.

Verser dans un bol, couvrir de film alimentaire et placer au frais.

Préparer le tartare : prélever le zeste puis presser le jus de l'orange à jus.

Peler à vif l'orange de table : détacher les quartiers les uns des autres en passant la lame d'un couteau à dents entre les fines membranes les séparant, couper ensuite chaque quartier en petits morceaux.

Couper le saumon en petits dés, les mettre dans un plat creux, ajouter les dés d'orange.

Saler et poivrer, arroser de jus d'orange et ajouter les zestes, bien mélanger.

Placer au frais 20 minutes.

Répartir le guacamole dans six verrines, le recouvrir de tartare de saumon à l'orange et donner un tour de poivre.

Servir immédiatement.

PERCEY



Regard sur le Passé

Septembre à Décembre 1914

LA GRANDE GUERRE 1914/1918

Dossier : L'EXODE DES BELGES VERS LA FRANCE

La guerre des Belges :

Les Allemands envahissent tout le pays début août 1914 dans le but d'occuper rapidement la France. Ils demandent au roi un libre passage mais ce dernier décide de résister à l'Allemagne et fera appel aux puissances alliées dès que les frontières seront violées.

L'armée belge emmenée par le roi Albert Ier inflige à l'armée allemande un grave échec au tout début de la campagne. Considérant que cette résistance de l'armée belge est en quelque sorte *illégitime*, car, *objectivement*, elle sert la France, les Allemands répriment cette soi-disant violation des lois de la guerre, par des massacres massifs.

Les massacres ont lieu principalement dans des villes ou villages de Wallonie qui se trouvent dans l'axe principal de l'invasion, la Flandre : Louvain, Saint-Trond, Aarschot... et en France, les départements des Ardennes, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle. Ce sont les atrocités allemandes d'août 14.

Les troupes alliées ont beaucoup de mal à les stopper. Les civils sont les premières victimes du conflit. En l'espace de quelques semaines, les Belges ont vu déferler sur leur pays plus d'un million de militaires allemands.

Commence alors une fuite des civils vers les Pays-Bas, l'Angleterre et la France.

Beaucoup d'entre-eux sont concentrés en Normandie ce qui s'explique par l'installation à Sainte-Adresse, près du Havre, du Gouvernement belge en exil.

Le 10 octobre 1914, le gouvernement français, à la demande des Belges, permet l'installation de leur gouvernement à Sainte-Adresse.



Des villas construites dans le cadre d'un projet de développement balnéaire et non occupées sont mises à leur disposition. Un millier de Belges habitent à Sainte-Adresse pendant le conflit. Y sont installés une poste, un hôpital, une école, un parc de réparation automobile et une usine d'armement.

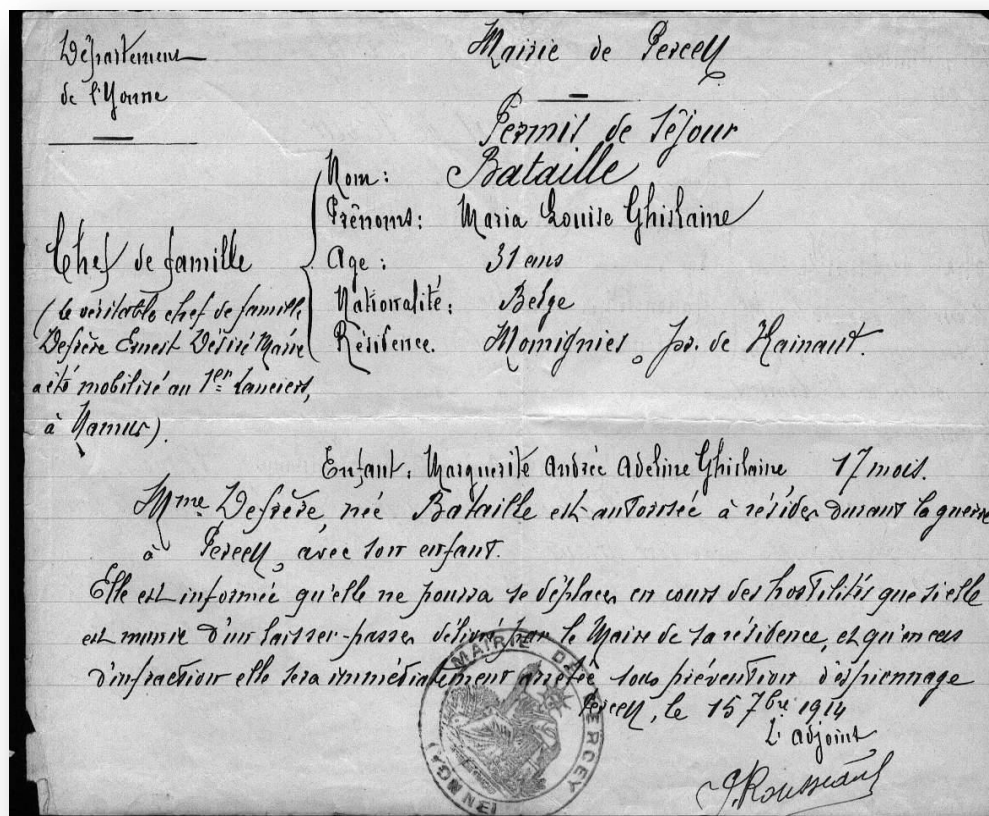
Aujourd'hui, la plupart des bâtiments ayant abrité les membres du gouvernement belge en exil ont disparu, victimes des bombardements alliés de 1944.

Maria BATAILLE, épouse d'Ernest DEFRERE, réfugiée à Percey de septembre 1914 à janvier 1919

Ci-dessous, le laissez-passer délivré à Maria BATAILLE par le Bourgmestre de Momignies, province du Hainaut (Belgique) visé par le Maire de Vigneux-Hocquet dans l'Aisne (France).



Un permis de séjour lui est délivré le 15 septembre 1914 par la Mairie lors de son installation à Percey.



La Loi du 5 août 1914 attribue à l'Autorité Militaire, qui peut le déléguer à l'Autorité Civile, le droit de pourvoir, par voie de réquisitions, aux logements, chauffage, secours, à la nourriture etc. des réfugiés.



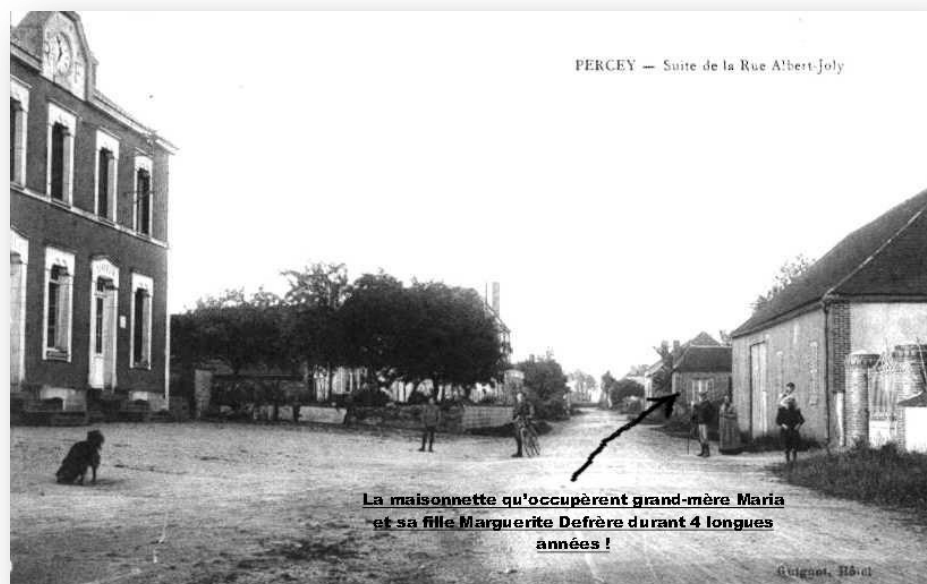
Article paru dans le journal d'Auxerre "*Le Bourguignon*", le vendredi 4 septembre 1914



Une multitude d'associations, certaines parmi les Belges eux-mêmes pour venir en aide à leurs compatriotes nécessiteux, sont créées dès la fin de 1914. Parmi ces associations, Le Foyer Franco-Belge au sein duquel l'écrivain André GIDE joue un rôle majeur jusqu'en mars 1916.

PERCEY : lors de la délibération du conseil de bienfaisance du 30 janvier 1916, réuni en comité secret, il est décidé d'inscrire sur la liste d'assistance médicale gratuite pour l'année 1916 :

- 1°) Mme JORDAN, née METHENS Jeanne, 22 ans et sa fille Jeanne de 2 ans ½
- 2°) L'enfant DEFRERE Marguerite 2 ans ½ fille de Mme Maria DEFRERE, née BATAILLE

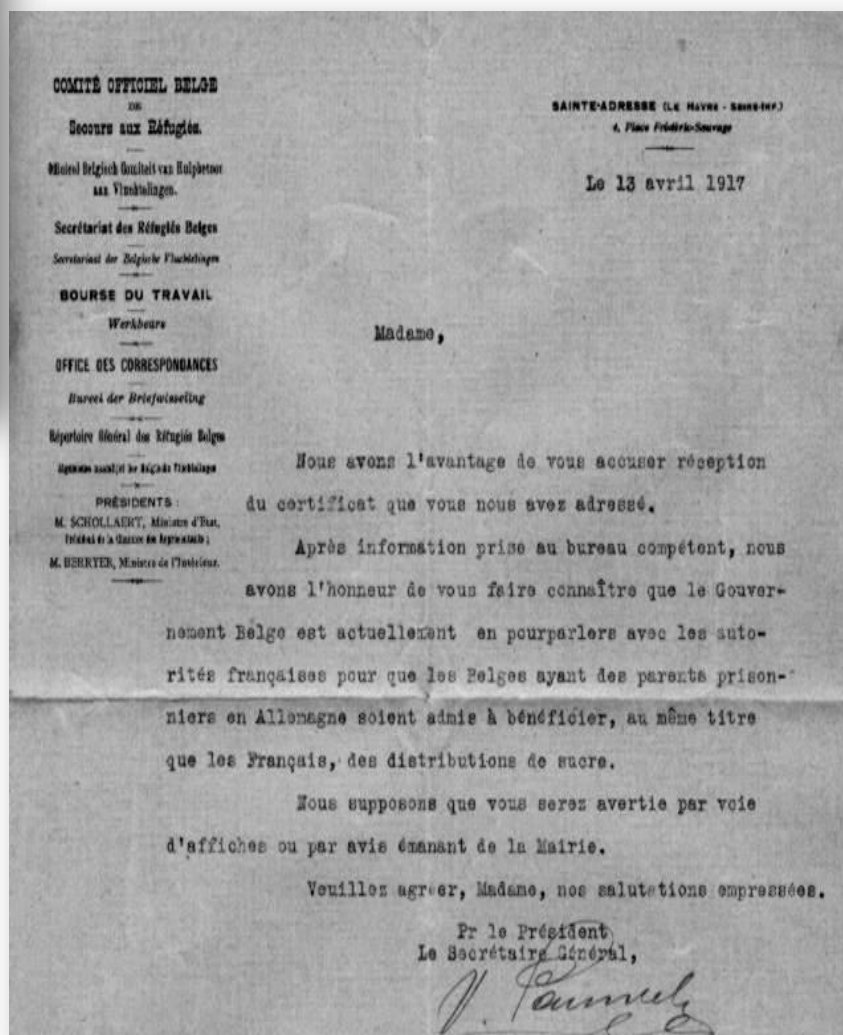


Maria DEFRERE et sa fille étaient logées dans la maison indiquée sur cette carte postale, appartenant à l'époque à M. Paul ROUSSEAU.



Sur cette photographie : à gauche Jeanne JORDAN et sa fille, à droite Maria DEFREERE et sa fille.

→
Réponse du Comité Officiel Belge de Secours aux Réfugiés, suite à un courrier de Maria DEFREERE.



Ces documents et photographies que Maria avait gardés soigneusement, nous ont été transmis spontanément par son petit-fils, M. BOURGUIGNON, de Belgique.

Un carnet de circulation est délivré à Mme DEFREERE, par l'Autorité Militaire, le 17 juin 1918, mentionnant son activité professionnelle dans la ferme de la famille Barbier de Percey.

Ce carnet permettait aux réfugiés de circuler librement dans une zone très limitée : le lieu de résidence et dans les villages limitrophes (pour Maria : Percey, Flogny, Jaulges et Butteaux).

Voir page suivante.

AUTORISATION de CIRCULER
dans le voisinage de la Résidence, si le Titulaire a obtenu
le Permis de Séjour dans la Zone des Armées
ou dans les Zones spéciales de l'Intérieur

Le Titulaire qui a obtenu le Permis de Séjour dans la
Zone des Armées ou dans les Zones spéciales de l'In-
térieur, est autorisé, porteur du présent Carnet, à
circuler, sans autre formalité, aux heures fixées par
l'Autorité militaire,

dans la commune de sa résidence *Percey*
et dans les communes limitrophes de *Percey, Bouleaux, Jaulges*

Au Quartier Général, le *7 Mars* 1918.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT

EN CAS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE
dans la Zone des Armées
ou dans les Zones spéciales de l'Intérieur

1

dans la commune de sa nouvelle résidence
et dans les communes limitrophes de

Au Quartier Général, le *1918*

LE GÉNÉRAL COMMANDANT

CAJRET

(1) L'inscription de ces communes devra être authentifiée par l'apposition d'un
deuxième cachet sec.

Le présent CARNET a été délivré à :

Nom : *Deferre née Bataille*

Prénoms : *Maria Louise*

Nationalité : *Belge*

né à *Nièvre Nasmur*

le *21 juin 1883*

Profession *Employée à la culture*

PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE.



SIGNATURE DU TITULAIRE : *M. Deferre*

N° *708* RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d' *Yonne*

ARRONDISSEMENT d' *Auxerre* COMMUNE d' *Percey*

EXTRAIT DU REGISTRE D'IMMATRICULATION
APPLICATION DE LA LOI DU 8 AOÛT 1893

En exécution de la loi du 8 août 1893, par devant nous, Maire de la Commune d' *Percey*
est présenté le sieur :

Nom et prénoms : *Bataille Maria Louise femme Deferre Ernest*

Lieu de naissance : *Nièvre, province de Nismes*

Date de la naissance : *21 juin 1883*

Nationalité : *Belge*

Fils de *Bataille Auguste*
et de *Tillet Emilie*

Marié ou veuf

Marié à (1) *Deferre Ernest prisonnier de guerre en Allemagne*

Enfants (2) 1. *Deferre Marguerite, femme, 5 ans*
2.
3.
4.
5.
6.

Lequel nous a déclaré être arrivé, le *15 Septembre 1914* dans cette commune pour y
exercer la profession (3) *de domestique agricole depuis*
chez *Mme Barbier Emile*, *Percey*

Il a justifié de son identité conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi en produisant à l'appui
de sa déclaration (4) *un carnet d'étranger N° 2425 délivré par l'Autorité*
militaire, le 17 juin 1918
et le permis de séjour qui lui a été délivré par la mairie de Percey.

Lieu de la dernière résidence : *Monnignies, province de Hainaut*

Fait à *Percey*, le *9 juillet 1918*

SIGNATURE du déclarant : *M. Deferre*

Le Maire, *Saeuss*

(1) Nom, prénoms, âge et nationalité de la femme.
(2) Nom, prénoms, sexe, âge et nationalité de chacun des enfants mineurs.
(3) Indiquer la nature de la profession, du commerce ou de l'industrie que l'étranger compte exercer.
(4) Indiquer la nature des pièces justificatives produites à l'appui de la déclaration.

NOTA. — Les visas pour cause de changements de résidence devront être inscrits au verso du présent extrait d'immatriculation, avec application du cachet de
la mairie.

Il semblerait que Mme JORDAN était accompagnée de son mari, M. Arsène JORDAN 45 ans, puisque nous trouvons sur le registre du conseil, le 10 février 1918, le texte suivant :

N° 637 - Proposition de suppression d'allocation des réfugiés à M. JORDAN Arsène :

" Concernant la demande de suppression de l'allocation des réfugiés à dater du 1er mars prochain au profit de M. JORDAN Arsène 45 ans, réfugié belge travaillant à la scierie mécanique, et le Conseil considérant qu'il est exact que le gain, journalier et assuré, de M. JORDAN Arsène lui permet de subvenir largement aux besoins de sa famille sans qu'il soit besoin pour cela de toucher d'allocation de réfugiés, appuie les desiderata du Bureau de Bienfaisance, sous réserve que le service de cette allocation sera continué à l'épouse et à l'enfant..."



Nous découvrons sur cette carte postale du début XXe siècle, qu'il y avait une scierie à Percey au lieu-dit 'les baraques'. (Nous faisons appel à toute personne pouvant nous donner des informations à ce sujet)

LE RETOUR AU PAYS de Mme DEFERRE et de sa fille – janvier 1919

Refugié Belge

CHANGEMENTS D

A satisfait à la Loi du 8 août 1893 dans la Commune
d *Percey (Yonne)*
par sa déclaration à la Mairie en date du *30 Janv. 1919*
concernant son retour à Herres (Belgique)
Le Déclarant, *M. Defere* (Cachet de la Mairie) Le Maire, *E. Sulp*

A satisfait à la loi du 8 août 1893 dans la Commune
d
par sa déclaration à la Mairie en date du
Le Déclarant, (Cachet de la Mairie) Le Maire,

A satisfait à la Loi du 8 août 1893 dans la Commune
d

Ministère de l'Intérieur de Belgique (Compagnie de la fille Marguerite, née à Roubaix le 18
Ministère van Binnenlandse Zaken van België (Comp. 1918)

OFFICE DU RAPATRIEMENT
Dienst voor den Terugkeer naar
't Vaderland

AUTORISATION de Retour en Belgique
MACHTIGING om naar België terug te keeren

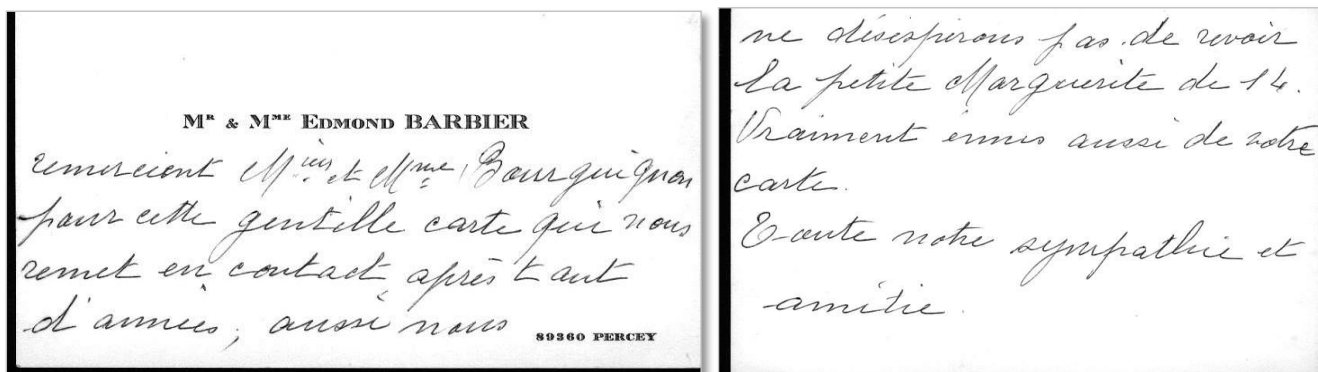
Autorisation est donnée à N° *Defere, née Germaine, Marie*
Machtiging is gegeven aan M.
né à *Herres (Namur)* le *15 Mars 1885*
geboren te den
de nationalité *Belge* domicilié à *Herres*
nationaliteit woonachtig te
venant de *Percey-par-Bloigny (Yonne)* Germaine Barbier
komende van
de se rendre à *Herres* en libre
zich te begeven naar
per l'intermédiaire *libre*
over

Autorisation valable jusqu'au **23 FEV 1919**
Machtiging geldig tot den

Dès son arrivée, il a l'obligation de se présenter à la maison communale de sa commune
pour visa de la présente autorisation.
Zodra hij tot aankomen zijn, is hij verplicht zich in het Gemeentehuis aan te bieden, ten einde voor-
leggende aanwijzing te laten uitvoeren.

PARIS, le **24 JAN 1919** 191
PARIS, den
Le Ministre de l'INTÉRIEUR,
De Minister van Binnenlandse Zaken,
par Délégation,
Ruy Voornicht.

Sauf-conduit
VRIJGELEIDE
POUR LE COMMANDANT DE LA
Unité des Commandants van den
SÛRETÉ MILITAIRE ET LE DIRECTEUR DE LA
Militairen Verkeersdienst en den Directeur van den
SÛRETÉ PUBLIQUE
Commandant
Ruy Voornicht
PARIS
ANNÉE BELLE



Cette copie d'une carte d'Odette et Edmond BARBIER, qui avaient tous deux bien connu Maria et Marguerite dans leur enfance, nous prouve que les réfugiés ont été bien accueillis à Percey ce qui n'était pas le cas dans tous les villages de France.

Il faut savoir qu'en ce début de siècle, les villageois n'étaient pratiquement jamais sortis du pays et considéraient les populations des villages éloignés ou du département voisin comme des étrangers. Il s'est donc développé au cours de ces années de guerre un certain racisme, dû à la misère extrême de l'époque mais aussi à la jalousie, envers tous les réfugiés : les Belges ou les gens venus des départements français envahis.

Même rancœur envers les femmes de mobilisés ou les veuves de guerre qui étaient aidées par l'Etat et parfois par la commune. Nous verrons dans un prochain perciquois ce qu'a fait notre commune à leur sujet.

AUTRES REFUGIES CONNUS : La famille BOSSU-BALITONT

Les civils français des régions de guerre subissant les mêmes atrocités, une famille est arrivée à Percey le 8 mars 1917.

L'épouse de M. Edmond BOSSU, prisonnier civil des Allemands depuis juillet 1915, Mme BOSSU BALITONT, vient s'installer à Percey le 8 mars 1917 avec ses onze enfants.

Le Conseil, lors de sa délibération du 6 mai 1917, décide à l'unanimité de venir en aide à cette famille en prenant en charge le loyer qu'elle paye à M. MICHAUT des Croûtes pour la location d'une maison et d'un jardin. Le montant du loyer annuel de 80 francs sera pris totalement en charge à partir du 1er mai 1917.

Sources « La Belgique et les réfugiés de la Grande Guerre » : PERSEE – « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914/1946) » – Wikipédia – Ministère de la Défense (cent.exil Belge)

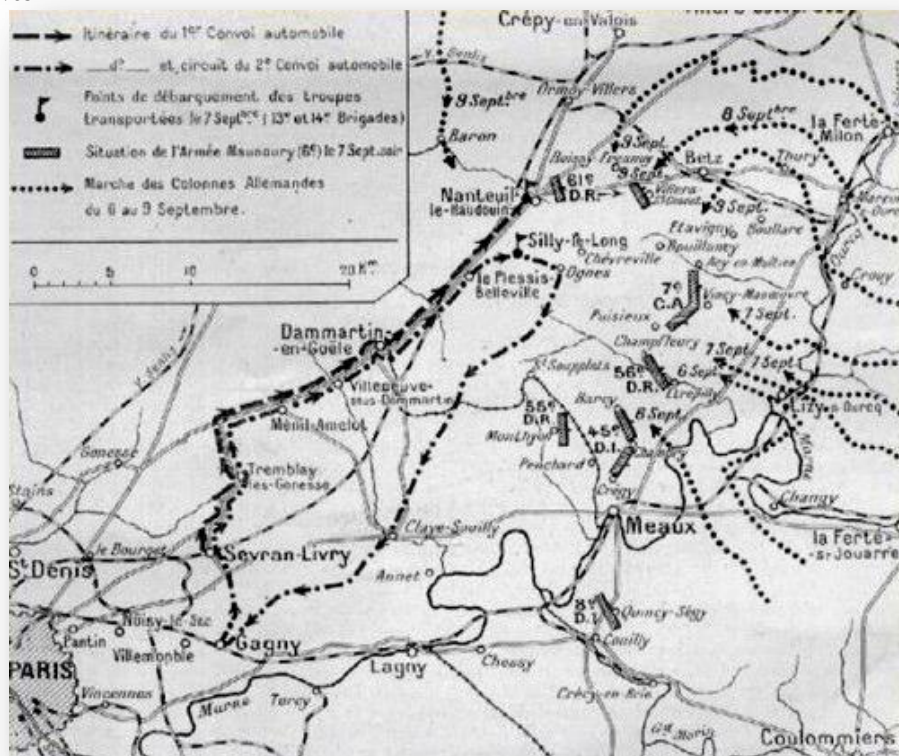
Nouvelles du front

Le 2 septembre, le gouvernement se replie à Bordeaux, les Allemands sont à une trentaine de kilomètres de Paris. La défense de la capitale sera confiée à Joseph GALLIENI, général en retraite. Il met la ville en état de défense, rassure les Parisiens par une proclamation et contribue à la victoire de la Marne en septembre 1914 grâce, notamment, aux troupes qu'il envoie en renfort, après avoir réquisitionné les taxis parisiens, à la VI^e Armée du général MAUNOURY qui se trouve sur l'Ourcq.

Le Général JOFFRE, inquiet de l'influence et de la réputation de GALLIENI, le marginalisera. Il l'éloignera du quartier-général. Bien que l'on considère que c'est grâce à son initiative, dont les taxis de la Marne sont un symbole, qu'en grande partie la situation fut sauvée. Il décèdera en 1916 et sera fait maréchal à titre posthume en 1921.



Images du Web



Cette première bataille de la Marne sera terrible et fera du 5 au 13 septembre, du côté français : 21 000 morts, 121 000 blessés, 84 000 disparus. (Source : J.P. Verney – 1914).

NOTRE 4^e REGIMENT D'AUXERRE

Le 2 septembre, partant d'Épinonville, le régiment se porte au bois de Beuge. Il a à sa tête le général MARQUET, commandant la 17^{ème} brigade, et le lieutenant-colonel DEFONTAINE. L'enthousiasme des premiers jours remplit tous les cœurs. Les Allemands n'osent soutenir l'attaque, ils fuient et abandonnent Cierges. Mais à gauche, l'ennemi a réalisé une grosse avance ; il menace de couper la ligne de retraite. En hâte, le régiment doit partir. Il traverse Véry, Varennes. Le corps d'armée tout entier doit utiliser, pour effectuer son repli, l'unique grande route qui se dirige sur Clermont. Il faut à tout prix arrêter l'ennemi jusqu'au soir devant Varennes. Le 4^e RI en est chargé.

Les troupiers, déjà las, remontent le chemin parcouru. Les unités prennent position. L'ennemi commence sa préparation d'artillerie ; les bataillons tiennent ferme jusqu'au soir en dépit de lourdes pertes.

Bataille de la Marne (5 - 10 septembre) : La bataille de la plaine va commencer. Le 6, près de Vaubécourt, les 1^{er} et 3^{ème} bataillons arrêtent net une forte attaque allemande. L'ennemi pousse alors sur la gauche un nouvel assaut qui, progressant à couvert dans le bois de Brouennes, va prendre à revers les deux bataillons du 4^e RI. Mais la 2^{ème} compagnie (capitaine GUILLAUME) a décelé ce mouvement ; elle fait face aux assaillants, bien supérieurs en nombre, et les contient énergiquement.

Le 7, le régiment défend les lisières du bois Defuy devant Rembercourt-aux-Pots. Une attaque *boche* débouche sur sa droite. Les 1^{er} et 3^{ème} bataillons la prennent de flanc et la brisent. Le 9, nouvelle attaque : deux fortes colonnes s'élancent du nord et de l'ouest. Une défense opiniâtre s'organise. L'ennemi subit de très lourdes pertes.

Poursuite de l'ennemi. - Le 10 septembre au soir, les survivants du 4^e RI se retrouvent près de Condé-en-Barois. C'est alors la reprise de la marche en avant. Le régiment poursuit l'ennemi par Condé, Vaubécourt, Foucancourt. Clermont et Aubréville. Le 15 septembre il occupe Vauquois et Cheppy, où il se maintient malgré les efforts acharnés de l'ennemi.

L'Argonne : Après avoir organisé les abords de la ferme de Rochamps et du château d'Abancourt, les bataillons vont, le 5 octobre, relever un régiment en première ligne, à proximité de la route Varennes-Four-de-Paris.

Combats de la côte 263 (28 octobre - 5 novembre 1914). - A la fin d'octobre, le régiment attaque la côte 263, éperon situé à la lisière orientale de l'Argonne, à hauteur de Boureuilles. Le 5 novembre, le sommet est entièrement pris.

Combat de Vauquois (10 novembre - 10 décembre 1914) - Après un court séjour à Lochères, le 4^e RI occupe un secteur au pied de la butte de Vauquois. Les 8 et 9 décembre, le régiment prend part à une large opération sur Vauquois. L'attaque est menée avec un entrain et une audace remarquables. Malgré tout, le sommet ne peut être enlevé.

Combats de Boureuilles (20 - 26 décembre 1914) - A la fin de décembre les 1^{ère} et 2^{ème} compagnies attaquent le village de Boureuilles. Elles progressent résolument jusqu'aux fils de fer de l'ennemi et s'accrochent au terrain avec une ténacité qui leur vaut les éloges du général de division. Deux sections de la 1^{ère} compagnie (lieutenant GIGOT) sont citées à l'ordre du jour.

(Historique du 4^eRI)

LES ENFANTS DE PERCEY MORTS POUR LA PATRIE EN 1914 :



Georges Henri FOURNIER

Né à Percy le 16 novembre 1893

Cultivateur

Fils d'Edme, Gustave

Et Henriette, Rosalie FOURNIER

Frère de Blanche, Isabelle, Gabrielle et Edmond

Recrutement à Auxerre – classe 1913 – matricule 262

Service militaire le 21 novembre 1913

160^e Régiment d'infanterie

Campagne contre l'Allemagne le 2 août 1914

Mort des suites de ses blessures, le 9 septembre 1914

A Crévic (Meurthe-et-Moselle)

Transcrit le 8 mars 1916

Enterré à Percy

Bois de Crévic – cote 316

Le 31 août, le 160^e RI vient occuper Maixe et les hauteurs plus au Nord. C'est alors une bataille ininterrompue, nos soldats sont attaqués sans relâche jusqu'à 7 fois dans la même nuit. Ils se défendent comme des lions.

Le 5 septembre les Allemands parviennent à occuper Maixe ; le 1^{er} bataillon se replie à Crévic. C'est à ce moment que le lieutenant-colonel BABLON prend le commandement du régiment.

Jusqu'au 12 septembre, le régiment tient le bois et le village de Crévic sous les obus de gros calibre. Chaque nuit l'ennemi attaque mais face à la volonté implacable de nos soldats, il subit des pertes énormes et se replie vers la frontière. (*Archives Imprimerie de Nancy – Historique du 160^e RI*)

Le 160^e RI quitte Crévic le 13 dans l'après-midi.

Les deux premières victimes de la guerre touchent la même famille, Henri MOCQUOT disparaît une semaine après Henri FOURNIER, son beau-frère.



Henri Rodolphe MOCQUOT

Né à Flogny le 28 juillet 1884
Garçon de café à Paris

Fils de Victor Anatole, décédé
Et Désirée GUENON

Marié à Blanche Rosalie FOURNIER de Percey le 17 avril 1909.

Ils ont eu une petite fille, Odette (épouse BARBIER)

Recrutement à Auxerre – classe 1905 – matricule 476
Service militaire 149^e RI le 8 octobre 1905

Aîné de veuve, envoyé dans la disponibilité de l'armée active le 18/09/1906 certificat de bonne conduite accordé
Rappelé le 1^{er} août 1914 pour incorporation dans le 204^e RI de réserve d'Auxerre

Disparu à Cuffies (Aisne) le 16 septembre 1914

Déclaré "tué à l'ennemi" le 21 avril 1920 par jugement déclaratif du Tribunal de Tonnerre



Le 2 septembre le 204^e RI bivouaque sur la route au sud de Luzarches, le 3 il est à Epiais-les-Louvres et le 4 au Mesnil-Amelot.

Du 8 au 12 septembre, talonnant les arrière-gardes ennemies qui se replient, le régiment marche sur Soissons où il entre le 13. Il cantonne aux Magasins Généraux copieusement bombardés.

Le 15, le régiment, d'abord en réserve à la verrerie de Vauxrot, envoie son 5^{ème} bataillon sous les ordres du commandant FABIANI, à l'attaque des dernières maisons de Cuffies.

Dès son arrivée sur les pentes du ravin il retrouve les 19^{ème} et 20^{ème} compagnies, qui sont en première ligne, et sont soumises à un violent feu de mitrailleuses et d'artillerie. Prises de front, de flanc et de revers, elles se défendent avec la dernière énergie brûlent toutes leurs cartouches et subissent les pertes les plus sévères.

Les Français ne parviennent pas à reprendre les zones qui se trouvent au nord de Soissons, Cuffies se trouve donc coupée par la ligne de front pendant plusieurs semaines.

Historique du 204^e RI (Ancestry.com)

Paul Edmond THIESSON

Né à Chéu le 14 juin 1887

Manouvrier

Fils de Célestin - Poseur aux Chemins de Fer

Et Victorine MICHAUT, garde-barrière

Victorine était née aux Milleries

Recrutement à Auxerre – classe 1908 – matricule 512

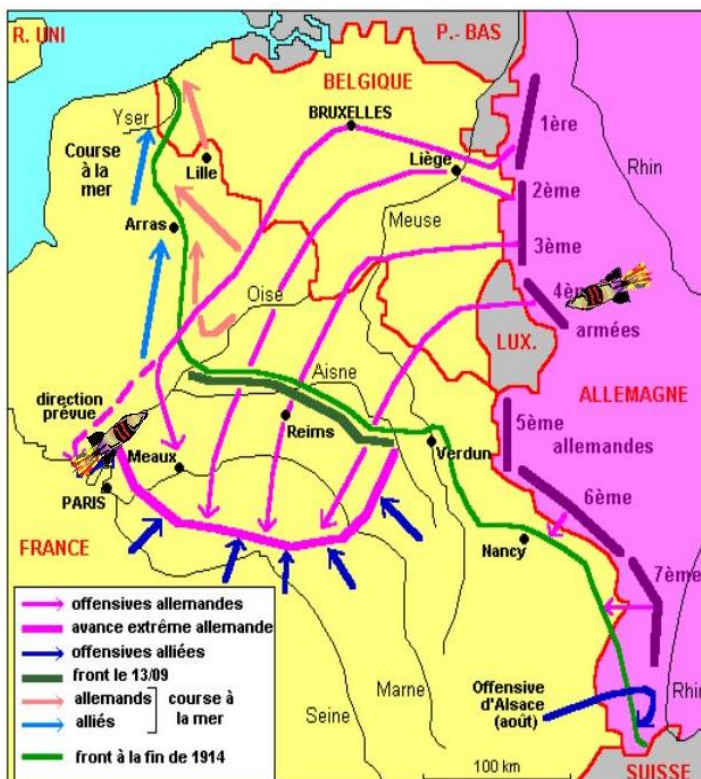
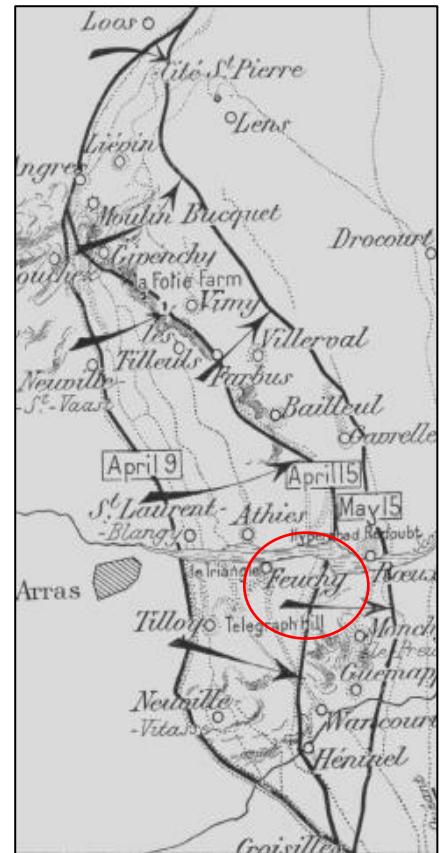
Service militaire 17^{ème} bataillon de chasseurs à pied le
7 octobre 1908

En disponibilité le 25 septembre 1910

Rappelé le 3 août 1914 et affecté au Bataillon de
Chasseurs à pied de Brienne-Rambervilliers

Tué au combat le 2 octobre 1914
A La Chapelle Feuchy (Pas-de-Calais)

Feuchy, un village à cinq kilomètres à l'est d'Arras ; fut
détruit presque totalement pendant la grande guerre ;



A. HOUOT - Aix-Marseille

Images du web

La bataille d'Arras (également connue sous le nom de première bataille d'Arras ou bataille de l'Artois), est une bataille qui débuta le 1er octobre 1914, avec une tentative de l'Armée française de déborder l'Armée allemande, pour l'empêcher de se déplacer vers la Manche pendant la Course à la Mer, au début de la première guerre mondiale

Fernand Edmond FAUVERNIER

Né à Percey le 27 mai 1887

Fils de Théodule, boulanger
Et Zéphyrine Clémence BERTHELIN

Recrutement à Auxerre – classe 1908 – matricule 378

Réserviste ADJUDANT

Rappelé le 2 août 1914
94^e RI de Bar-le-Duc

Marié à Bar-le-Duc avec Pauline BELBEZNEZ le 20 janvier 1912

Disparu le 25 octobre 1914 à Pervyse (prov. de Dixmude) Belgique
Détachement d'Armée de Belgique, 32^oCA Humbert, 42^oDIR Grossetti, 83^oBI, 94^e RI.,

Déclaré "tué à l'ennemi" par jugement du Tribunal de Tonnerre le 20 juin 1917
Transcription le 26 juin 1917 à Bar-le-Duc

C'est dans ce secteur légendaire de l'Yser que le 94^e RI reçut le baptême du feu.

Dirigé sur Ypres aussitôt son débarquement, il fut successivement en position vers Poperinghe, Oost-Capelle, le canal de Loos, celui de l'Yser, près de St-Jacques-Cappelle, le pont de Knoke, Nieucapelle ; il y organisa les points d'appui et les positions, et voisina souvent avec la célèbre brigade de fusiliers marins.

En cette fin octobre 1914, de violents tirs d'artillerie prirent souvent à partie les unités qui s'accrochaient péniblement à un sol où l'on trouvait l'eau à 60 centimètres de profondeur, et n'évitaient les trop lourdes pertes que grâce à des formations très dispersées.

L'ennemi qui espérait encore parvenir à Calais exécutait de furieuses attaques entre Ypres et Dixmude ; nos lignes prises sous un bombardement terrible devaient à plusieurs reprises se replier sur quelques points.

Mais le 94^e RI tint toujours ferme en liaison avec ses voisins parmi lesquels figuraient les fusiliers-marins et les tirailleurs algériens.

Historique du régiment Imp. Angoulême 1920

Marius Charles Eugène MAUREY

Né à Percey le 13 octobre 1888

Cultivateur

Fils d'Eugène Arsène

Et Marie Denise PRESTAT

Frère de Florentine



Recrutement à Auxerre – classe 1909 – matricule 474

Service militaire le 6 octobre 1909

155° RI

Réserve active le 1er octobre 1911

Rappelé le 1er août 1914

89° RI deSens

Disparu le 31 octobre 1914 à Boureuilles (Meuse) - Affectation : 3°A Sarraill 5°CA
Micheler 10°DI Gouraud 19°BI 89° RI.

Déclaré " tué à l'ennemi" le 24/12/1920 par jugement du
Tribunal de Tonnerre – Transcription le 12/01/1921 à Percey

Samedi 31 octobre, le 1er Bataillon subit de 8 à 10 heures un bombardement d'une violence intense, il se retire vers le sud, à hauteur de la croupe à l'ouest de Buzemont. Vers 15 heures, il reprend ses emplacements du matin, sa 1ère ligne se trouve à 100 m de Boureuilles.

Vers 18 heures, ordre de la Division de se retirer vers Neuville pour aller cantonner à Aubréville. Pour faciliter cette opération, 2 Compagnies, sous le commandement du Colonel, accompagnées de médecins et de brancardiers, se portent sur Boureuilles. Les morts et les blessés sont transportés à Neuville, les morts y sont inhumés, rien n'est laissé sur le terrain du combat.

Les pertes du 1er Bataillon dans cette affaire s'élèvent à 15 tués, 142 blessés, 28 disparus.

François Ernest Victor SIREJEAN

Né à Santigny le 11 août 1891

Domicilié à Percey

Fils d'Ernest

Et Victorine Héloïse PIROELLE

Recrutement à Auxerre – classe 1912 – matricule 1209

Service militaire le 1er octobre 1912

A enchaîné avec la guerre le 2 août 1914

89^e RI de Sens

Décédé le 15 novembre 1914 **suite à des blessures de guerre** à l'hôpital de Limoges, avis n° 395 X du 24/11/1914

Hôpital de campagne n° 4 de Limoges – (Lycée de garçons Gay-Lussac) - 235 lits - Fonctionne du 18 août 1914 au 21 décembre 1915, Centre Spécial de Réforme jusqu'au 26 septembre 1917 avec 510 lits - Transféré Caserne Jourdan, rue Martin Lavergne le 26 septembre 1917 - Fonctionne jusqu'au 1er janvier 1921.



L'ARGONNE (fin 1914)

Vauquois – La Haute-Chevauchée

Secteur de l'Aire de Boureuilles à Vauquois.

La guerre se transforme, le *boche* se terre ; il faut faire le siège de ses positions ; il faut en faire d'analogues devant lui et lui interdire de les forcer.

Le 89^e RI est affecté au secteur de l'Argonne qu'il organise peu à peu méthodiquement, malgré les difficultés du terrain, les souffrances causées par les intempéries.

L'ennemi, dès le début de janvier, reprend l'offensive et cherche à couper Verdun du reste de la France.

François SIREJEAN blessé est évacué vers l'hôpital de campagne de Limoges.

Clodomir William RIGOLLAT

Né à Germigny le 19 décembre 1893

Garçon boucher

Fils de Louis Cyrille, décédé - boulanger à Germigny

Et Marie Ernestine FAUVERNIER de Percey

Recrutement à Auxerre – classe 1913 – matricule 281

Service militaire maintenu ajourné par le bureau spécial de réforme d'Auxerre

Le 13 novembre 1913 pour faiblesse

Incorporé le 5 septembre 1914 au 79^e RI

Passé au 37^e RI le 20 novembre 1914

Disparu le 22 décembre 1914 à Bixschote (Belgique) - 20°CA Balfourier, 11°DI, 22°BI, 37°RI.

Déclaré "tué à l'ennemi" le 22/12/1914 par jugement déclaratif du 21 janvier 1921 suite à avis du Tribunal de Tonnerre du 15/10/1920

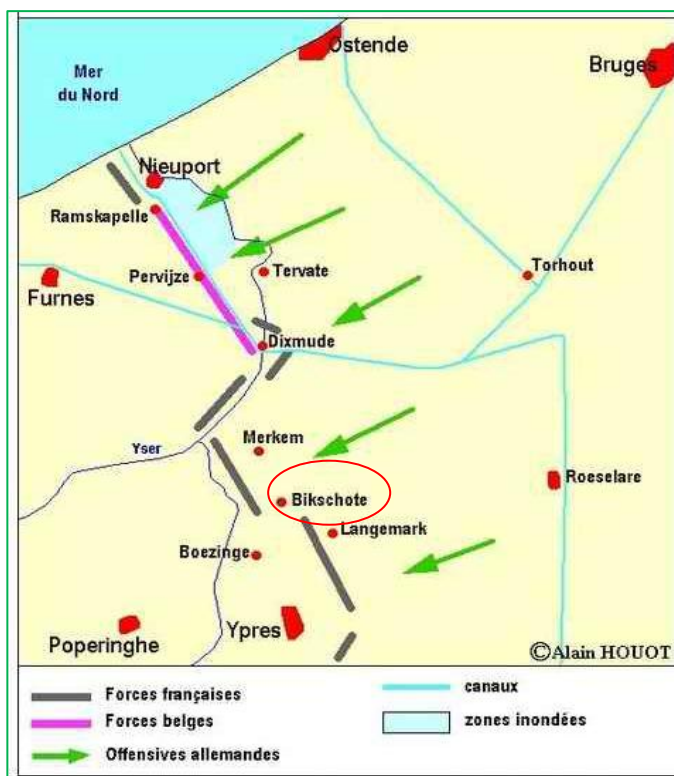


Image du Web

Une des conséquences de la mobilisation en cette fin d'année 1914 :

Il n'y a plus de boulanger à Percey. Le conseil municipal réuni en session extraordinaire le 14 octobre 1915, décide de remplacer Paul MAIGROT, boulanger communal mobilisé, par le cantonnier Anatole PROTAT.

373
Le 14 mil neuf cent quinze, le 14 octobre, à 7 1/2 du soir,
Le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire.
Présents : M. M. Vallée Jules, Président, - Fournier Donatien, -
Maney Eugène et Gérard Augustin
Absents : M. M. Fournier A. - Fournier E. - Babouin J.
Mobilisés : M. M. Rouleau P. - Gibier A. - Fournier Emile
M. le Maire expose que du fait de la mobilisation, de la dé-
but des hostilités, de M. Maigrot boulanger communal, le
Conseil municipal doit faire appel aux aptitudes du cantonnier
communal M. Protat Anatole pour assurer la fabrication du
pain et pour Percey et pour les communes environnantes.
M. Protat est demeuré dans ses nouvelles fonctions
du 2 août 1914 au 1^{er} 4^{bre} même année. Il n'a pas touché
sur les fonds du service vicinal, attendu qu'il ne remplissait
plus ses fonctions de cantonnier au salaire mensuel de 70^{fr}.
Les fonds votés au budget de 1914 pour le salaire du canton-
nier n'ont pas été dépensés en entier : une partie est tom-
bée en fonds libres et en soit affectation au service vici-
nal le Conseil m^u n'en a plus la libre disposition. Il
demande à l'Assemblée de vouloir bien voter au pre-
mier des 4 mois de salaire qui sont dus à M. Protat rap-
pelant qu'une entente verbale était intervenue entre les
membres du Conseil à la date du 1^{er} août fixant le salaire
mensuel du dit Protat à 70^{fr}.

Les « Nouvelles du Front 1915 » figureront dans le Percigois de décembre 2015

PHOTOS DE NOS SOLDATS

Les frères PETITJEAN



William

Né le 31 octobre 1882 à Carisey. 1m79, cultivateur.

Service militaire en 1903

32^e Régiment d'Artillerie – 2^{ème} canonnier puis 1^{er} canonnier conducteur en 1906.

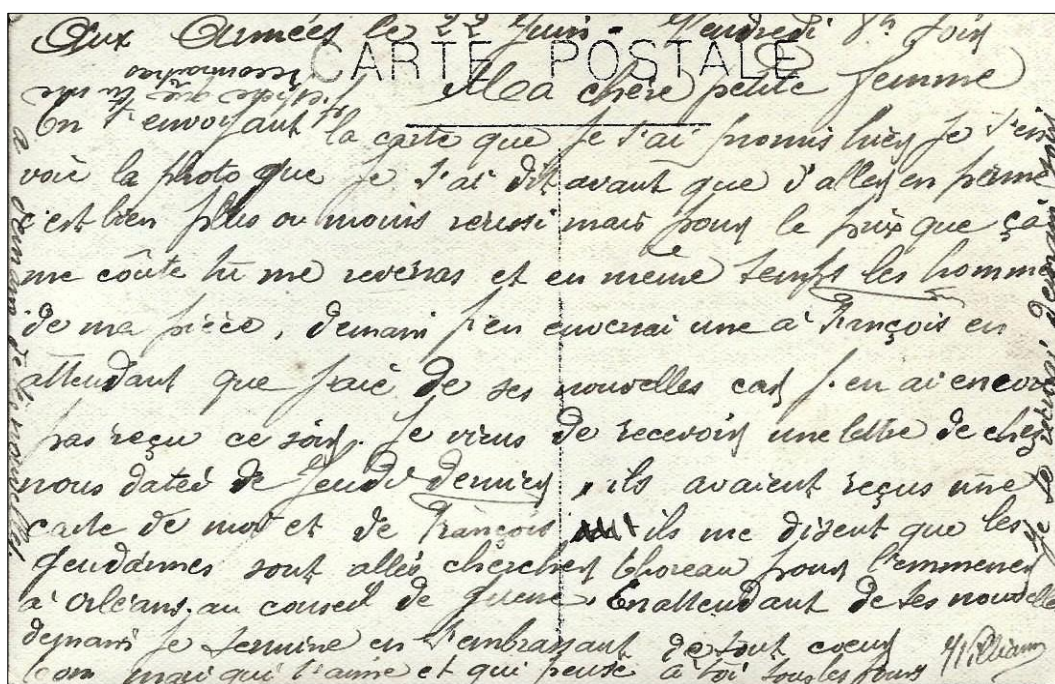
Rentré au 32^e RA. en août 1914

Certificat de bonne conduite

Libéré de ses obligations en 1930.

Il fut maire de Percey de 1929 à 1935.

courrier du front envoyé par William à son épouse Florentine (née MAUREY)



François

François né le 8 avril 1893 à Percey
Cultivateur, 1m88

Campagne d'Allemagne le 2 Août 1914

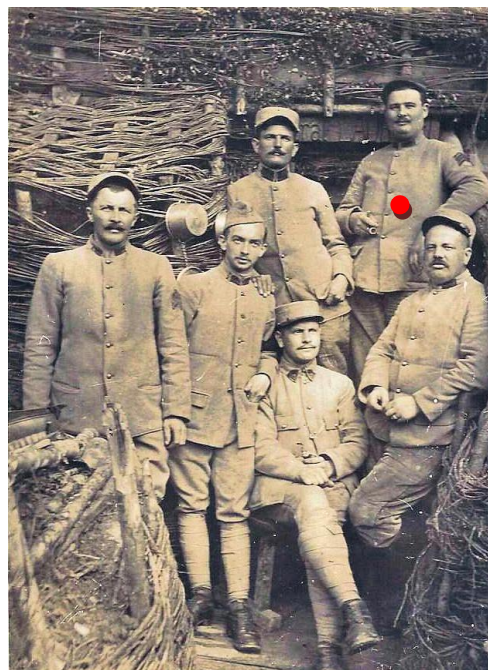
7^e Régiment à pied

Brigadier le 1.11.1917

Evacué gazé le 1er avril 1918 - retour aux armées le 20
avril 1918. Renvoyé dans ses foyers le 2.09.1919

Certificat de bonne conduite

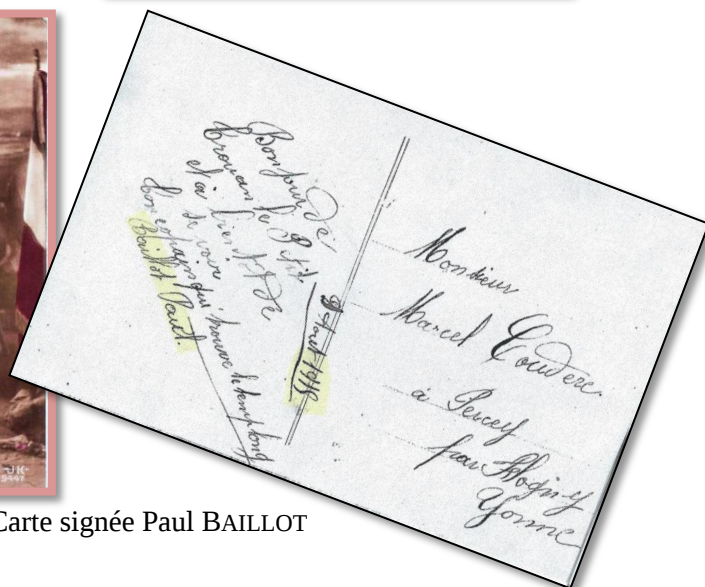
Réformé pour obésité (125kg) et sclérose pulmonaire le
7 octobre 1939



Nous remercions sa fille Mme Eliane
COLLON, 91 ans, née de son premier mariage
avec Yvonne Céline GUYOT, de nous avoir
prêté ces photographies et de nous recevoir si
gentiment lors de nos visites à Tonnerre.



Voici quelques cartes postales prêtées par Lyliane
COUDERC reçues par sa famille:



Carte signée Paul BAILLOT

ETAT CIVIL

DECES

Le 07 septembre 2014, Mme Denise BARBIER

Le 16 octobre 2014, Mme Andrée BOIX

Le 16 novembre 2014, M. Italo Rodolphe DEL FABRO

NAISSANCE

Le 21 novembre 2014 de Léo COLLÉ 4 petite rue

Félicitations aux heureux parents

MARIAGES

M. Pascal ANDRE et Mme Nadine DAGUIN le 21 juin 2014

M. Eric DEKETELAERE et Mme Christine BEAURAIN le 20 septembre 2014

NOUVEAUX ARRIVANTS

■ M. VAN SCHAIK et Mme HERBER , château de Percey

■ Mme DEMIR Filiz , 1er route de La Sogne

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 11 janvier 2015 : vœux du maire et galette des rois

Le 7 février 2015 : assemblée générale du club de l'espérance

Le 15 mars 2015 : loto de l'association de sauvegarde de l'église de Percey

Le 19 avril 2015 : randonnée pédestre

Le 10 mai 2015 : vide grenier-marché perciquois

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Communauté de communes du florentinois (T: 03 86 35 08 57)

Ordures ménagères – SPANC – portage des repas (T : 03 86 35 94 15 le lundi et jeudi)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS

Tri Sélectif - Nouveauté



La réduction de nos déchets c'est l'affaire de tous !

A l'heure où notre consommation devient croissante, que nos ressources naturelles diminuent, il convient de s'interroger sur le traitement de nos déchets. Notre centre de traitement par enfouissement n'étant pas 'extensible' et la création de nouveaux sites posant de nombreuses difficultés, il est souhaitable, dans l'immédiat, qu'un effort supplémentaire soit réalisé. Dès janvier 2015 la Communauté de Communes met en place la collecte en porte à porte des déchets dits recyclables.

Le Guide du tri

Un seul sac pour vos emballages et journaux

Recycler c'est bien ne pas jeter c'est mieux !



COLLECTE :
tous les jeudis
d'une semaine impaire



Comment?

Au porte à porte : mi-décembre 2014 des sacs jaunes vous seront remis pour que dès janvier 2015 vos déchets recyclables soient collectés à votre domicile. Les sacs devront être sortis la veille. Le verre reste à mettre au point propreté

Autres actions

Mettons un stop pub
(demandez-le auprès de votre mairie).



Limitons les emballages individuels

Faisons du compost !

Avec nos épluchures de légumes, de fruits et de petits branchages, nous pouvons créer notre propre terreau. (Renseignez-vous à la Communauté de Communes).



La déchèterie :

Hiver : lundi au samedi de 10h à 12h
et de 14h à 17h

Été : lundi au samedi de 10h à 12h
et de 14 h à 18 h

Des questions? Contactez-nous !



**Communauté de Communes
du Florentinois**

37 avenue du Général Leclerc
89600 ST FLORENTIN



Service Environnement
Céline GREGOIRE
Tel. 03.86.35.08.57 Fax. 03.86.43.26.47
E.mail : env-ccdf@orange.fr

Ces sacs sont réservés à l'usage exclusif du tri sélectif
Les rouleaux de 25 sacs seront disponibles gratuitement en mairie
Ouverture les mardis et vendredis.

Pensez à anticiper vos réapprovisionnements.

"La nature vous dit Merci !"

